

s'agissait pour ainsi dire d'une institution de charité qui était connue sous le nom de compagnie du Pacifique-Canadien et qu'ils avaient été plus ou moins obligés d'accepter tout cet argent et tous ces terrains et que vraiment, la compagnie était toujours une authentique institution de charité au Canada.

Les plus récentes déclarations de M. Crump seraient drôles s'il n'était pas question d'un sujet si important, car il a vraiment le sens de l'humour et je suis prêt à lui faire l'honneur de croire qu'il plaisantait lorsqu'il a dit certaines de ces choses. A l'assemblée annuelle l'autre jour, il a dit aux directeurs et aux actionnaires qu'ils avaient encore des difficultés à ce sujet, particulièrement avec ces pauvres gens de l'Ouest qui créent toujours des difficultés—et vous comprendrez messieurs qu'on nous considère plus ou moins comme des malades, mais si on se reporte à ce qui s'est passé auparavant et que l'on songe à ces 25,000,000 d'acres de terrain, qu'on a exemptés d'impôt à perpétuité dans l'Ouest du Canada et à quelques autres choses du même genre, nous croyons que nous, de l'Ouest du Canada, avons acquis certains droits sur le Pacifique-Canadien.

M. Crump, le président de la compagnie, a déclaré: «J'aimerais consigner les faits au sujet de ces subventions. La construction du Pacifique-Canadien a été le premier lien physique qui a permis la création du Canada, tel que nous le connaissons maintenant...». Je dirai tout simplement à ce sujet que personne ne pourra jamais accuser M. Crump d'être trop modeste. C'est là une façon simple et précise d'expliquer la raison d'être du Canada aujourd'hui.—«La construction du Pacifique-Canadien a été le premier lien physique qui a permis la création du Canada tel que nous le connaissons»—mais il continue à la suite de cette déclaration toute empreinte de modestie et déclare qu'il n'y a vraiment rien au Canada—douze cent milles recouverts d'arbres, de lacs et d'étendues arides et incultes dont la population s'élève à peine à 75,000 entre l'Ontario et la côte ouest. A cette occasion particulière, il me mentionne pas si oui ou non le Manitoba existe, même ayant la grandeur d'un timbre-poste, car son seul but est de joindre la Colombie-Britannique aux marchés de l'Est.

Il continue en disant: «Le Gouvernement devait construire les voies entre Port Moody et Kamloops et Fort William et Winnipeg, et lorsqu'elles auraient été terminées, on les aurait données à la compagnie. Du point de vue du Gouvernement, cet accord était une bénédiction». Il continue à sa façon très modeste et il cite alors George Stephen qui avait déclaré à la cinquième assemblée annuelle en 1886: «Comme nous avons reçu tout cela, à l'avenir nous ne nous attendrons à rien d'autre de la part du Gouvernement et nous ne lui demanderons rien d'autre si ce n'est d'être traité d'une façon équitable.» Comme je l'ai dit, ce serait très amusant car au paragraphe suivant, M. Crump nous dit: «A la suite de cela, il a fallu que le Gouvernement se porte garant à certaines occasions des prêts consentis à la compagnie mais ces prêts ont depuis longtemps été remboursés.» «La réussite qu'a constituée le parachèvement de la ligne principale du Pacifique-Canadien a donc été beaucoup plus qu'un succès dans le domaine du génie et de la finance, il a été vital pour la nation canadienne et est à la base du pays développé et prospère que nous connaissons aujourd'hui.» Je prétends qu'il l'est toujours. Il ne s'agit pas d'un conflit entre le Manitoba et le Pacifique-Canadien au sujet de ce qu'était l'accord intervenu en 1880 ou de décider si cet accord était ou non satisfaisant. L'accord de 1880 était essentiel. Il était un facteur pour l'expansion de notre politique nationale et pour la création de notre pays. Ce qui nous déçoit et nous déplaît, c'est qu'on essaie maintenant d'interpréter cet accord comme s'il s'agissait tout simplement d'un contrat à titre purement privé. Le Pacifique-Canadien est aussi important aujourd'hui pour le bien-être, l'existence et le développement de notre pays qu'il l'était en 1880, et nous trouvons par conséquent de plus en plus difficile d'accepter ce genre de raisonnement où l'on prétend vouloir interpréter l'accord intervenu en 1880 comme s'il s'agissait d'un contrat privé et en même temps respecter les principes qui ont donné son sens véritable à la création de cette compagnie.